



LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2018

- Analyse des rapports d'activité des structures

LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2018

Une étude financée par

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Réalisée par l'ORS Nouvelle-Aquitaine

Nadine SCANDELLA

CONTEXTE.....	1
---------------	---

I. UN DISPOSITIF REGIONAL DE 15 STRUCTURES D'APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE FIN 2018	2
• 174 places d'ACT dans la région fin 2018	2
• 244 personnes accueillies dans les ACT de la région en 2018.....	4
• 121 personnes admises dans les ACT de Nouvelle-Aquitaine en 2018.....	9
• 68 ETP en poste dans les ACT de la région	13

INDEX DES GRAPHIQUES

Graph. 1. Répartition par âge des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018 (%)	5
Graph. 2. Répartition des sorties du dispositif des ACT de Nouvelle-Aquitaine*, selon les durées de séjour, en 2018 (en %)	12
Graph. 3. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	13

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Le dispositif des ACT de Nouvelle-Aquitaine, fin 2018.....	2
Tableau 2. Les places d'ACT de Nouvelle-Aquitaine et leurs spécificités, en 2018	3
Tableau 3. Nombre d'ACT déclarant des partenariats selon le type de partenaire, en 2018	4
Tableau 4. Les personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018.....	4
Tableau 5. Profil des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018.....	5
Tableau 6. Répartition par type de droit au séjour des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	6
Tableau 7. Répartition par type de protection maladie de base des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	6
Tableau 8. Répartition par type de complémentaire santé des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	7
Tableau 9. Répartition par type de ressources des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018.....	7
Tableau 10. Répartition des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, selon les pathologies justifiant l'admission, en 2018.....	8
Tableau 11. Proportion de personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine en 2018, selon les pratiques addictives et la reconnaissance du handicap	8

Tableau 12. Nombre d'admissions dans les ACT de Nouvelle-Aquitaine et rapport entre les nombres d'admissions et la file active de l'année (%), en 2018.....	9
Tableau 13. Répartition des admissions dans les ACT de Nouvelle-Aquitaine* selon l'origine de la demande d'admission, en 2018.....	10
Tableau 14. Répartition des refus d'admissions enregistrées par les structures de ACT de Nouvelle-Aquitaine selon le motif de refus, en 2018.....	11
Tableau 15. Répartition des sorties enregistrées par les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine selon l'orientation à la sortie, en 2018.....	12
Tableau 16. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018.....	14
Tableau 17. Nombre d'équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, et ratio entre les ETP et le nombre de place, en 2018.....	14

CONTEXTE

L'Agence régionale de la santé de Nouvelle-Aquitaine a souhaité disposer d'un bilan du dispositif régional des appartements de coordination thérapeutique (ACT).

Les ACT ont été créés en 1994 suite à la circulaire relative à la mise en place d'un programme expérimental de structures d'hébergement pour personnes malades du SIDA. Ils ont quitté le cadre expérimental et obtenu une assise pérenne en étant intégrés au dispositif médico-social régi notamment par les lois n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Ils ont également été ouverts à d'autres pathologies chroniques sévères.

Le décret n°2002-1227 du 03 octobre 2002 précise que ces appartements « hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical. Fonctionnant sans interruption, de manière à optimiser une prise en charge médicale, psychologique et sociale, ils s'appuient sur une double coordination médico-sociale devant permettre l'observance des traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux (allocation aux adultes handicapés, revenu minimum d'insertion...) et l'aide à l'insertion sociale ».

La durée d'hébergement est définie en lien avec la personne accueillie sur la base du projet individuel.

« La coordination médicale comprend la constitution et la gestion du dossier médical, les relations avec les médecins prescripteurs libéraux, hospitaliers et les réseaux ville-hôpital, la coordination des soins (HAD, SSIAD, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes...), l'aide à l'observance thérapeutique, l'éducation à la santé et à la prévention, les conseils en matière de nutrition, la prise en compte éventuelle des addictions en lien avec le dispositif spécialisé, le respect des conditions de sécurité (élimination des déchets...), le soutien psychologique des malades. La coordination psycho-sociale comprend l'écoute des besoins et le soutien, le suivi de l'observance thérapeutique y compris lors des périodes d'hospitalisation, l'accès aux droits et la facilitation des démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement, en s'appuyant sur les réseaux existants, l'accompagnement lors des déplacements en cas de besoin. »

Ce bilan est réalisé par l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine à partir des rapports d'activité 2018 renseignés par les structures et recueillis par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine. Les rapports d'activité ne sont pas standardisés à l'échelle nationale mais reprennent un format utilisé par plusieurs ARS. Ce bilan est le deuxième, suite au recueil initié par l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant sur les rapports d'activité 2017.

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine pilote et finance cette étude.

I. UN DISPOSITIF REGIONAL DE 15 STRUCTURES D'APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE FIN 2018

➤ 174 places d'ACT dans la région fin 2018

Avec l'ouverture de quatre structures en 2018, le dispositif est installé fin 2018 dans les douze départements de Nouvelle-Aquitaine. Le département de Gironde compte deux services installés à Bordeaux et Bègles dans l'agglomération bordelaise, les Pyrénées-Atlantiques en comptent également deux, un à Pau et l'autre à Biarritz. En Creuse, le service est scindé en deux sites, l'un situé à Bussière-Danoise dans la communauté d'agglomération du Grand Guéret, l'autre à Aubusson au sud de Guéret. Dans les autres départements, le service est situé dans les communes ou agglomérations de préfecture, Angoulême, Aytré dans l'agglomération de La Rochelle, Périgueux, Mont-de-Marsan, Agen, Niort, Poitiers et Limoges. Parmi les quatre structures d'ACT autorisées en 2018, une est spécialisée pour l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques gérée par l'association Arsa à Pau.

Douze structures ont le statut associatif, deux sont rattachées à des centres hospitaliers publics de santé mentale (CH La Valette et CH Esquirol) et une à un centre hospitalier disposant d'un pôle de psychiatrie (CH Brive-La-Gaillarde). L'association Cordia assure la gestion de trois structures d'ACT dans notre région (Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne), l'association Arsa en gère deux dans les Pyrénées-Atlantiques. Les gestionnaires d'ACT assurent également la gestion de différents dispositifs du champ social, médico-social ou sanitaire. Les dispositifs les plus fréquents sont ceux du secteur des personnes handicapées (8/15), devant celui de l'addictologie (6/15), et des services de prévention et d'accueil (4/15).

Tableau 1. *Le dispositif des ACT de Nouvelle-Aquitaine, fin 2018*

Organisme gestionnaire	Ville d'implantation	Ouverture 2018
16-Udaf	Angoulême	X
17-Cordia	Aytré	
19-CH Brive	Brive-la-Gaillarde	X
23-CH La Valette	Bussière-Dunoise et Aubusson	
24-Aurore	Périgueux	
33-SOS	Bègles	
33-La Case	Bordeaux	
40-La Source	Mont-de-Marsan	
47-Sauvegarde	Agen	
64-Arsa	Biarritz	
64-Arsa psy.	Biarritz	X
64-Le Colombier	Pau	
79-Cordia	Niort	X
86-Cordia	Poitiers	
87-CH Esquirol	Limoges	
Nouvelle-Aquitaine	15 sites	4 sites

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Le dispositif régional comprend 174 places autorisées et 171 installées fin 2018.

La taille des structures varie de 3 lits en Corrèze à 24 lits à Bordeaux.

Les chambres individuelles représentent 77 % des places de l'ensemble régional et 100 % de celles de neuf structures. L'hébergement semi-collectif représente 15 % des places, le collectif moins de 10 %. L'hébergement individuel a progressé entre 2017 et 2018 (+ 10 %).

Près d'un quart des places sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Une présence 24h/24 est disponible dans deux structures (ACT Arsa) et un système d'astreinte mis en place dans onze autres. Deux structures déclarent ne pas disposer de mesure d'astreinte.

Tableau 2. Les places d'ACT de Nouvelle-Aquitaine et leurs spécificités, en 2018

	Nb de places*	Hébergement individuel	Hébergement semi-collectif	Hébergement collectif
16-Udaf	10	5	4	0
17-Cordia	13	5	4	4
19-CH Brive	3	4	0	0
23-CH Saint-Vaury	5	5	0	0
24-Aurore	11	11	0	0
33-SOS	24	12	12	0
33-La Case	14	14	0	0
40-La Source	13	13	0	0
47-Sauvegarde	11	11	0	0
64-ARSA	19	14	0	5
64-ARSA psy.	10	9	0	0
64-Le Colombier	9	9	0	0
79-Cordia	10	6	2	0
86-Cordia	14	6	2	6
87-CH Esquirol	8	8	0	0
Nouvelle-Aquitaine	174	132	24	15

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* : nombres de places autorisées ; le type de place porte sur des places installées

Les ACT travaillent avec différents partenaires extérieurs. Les plus fréquents sont les structures sanitaires (centres hospitaliers, soins de suite et de réadaptation (SSR), services de psychiatrie...), les centres médico-sociaux de l'addictologie (Csapa, Caarud¹) et les établissements ou services sociaux (centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), maisons relais...). Le secteur destiné aux personnes âgées et handicapées fait l'objet de partenariats pour la moitié des ACT de la région, ainsi que l'administration pénitentiaire.

Les ACT ont indiqué avoir formalisé le ou les partenariats par 50 conventions, dont un tiers avec chaque secteur sanitaire, médico-social et social.

¹ Csapa : centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ; Caarud : centre d'accueil, d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues

Tableau 3. Nombre d'ACT déclarant des partenariats selon le type de partenaire, en 2018

	Nb d'ACT	% d'ACT
Services sanitaires	13	86,7
Secteur médico-social de l'addictologie	12	80,0
Établissements ou services sociaux	10	66,7
Structures médico-sociales du secteur personnes âgées ou personnes handicapées	8	53,3
Administration pénitentiaire	7	46,7
Associations caritatives	6	40,0
Autres structures médico-sociales accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques	5	33,3
Bailleurs sociaux, HLM	4	26,7
Autres	3	20,0

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

➤ 244 personnes accueillies dans les ACT de la région en 2018

Au cours de l'année 2018, 244 personnes ont été accueillies par les ACT de la région, dont la moitié de personnes nouvelles. Le rapport entre le nombre de personnes accueillies et le nombre de places s'élève à 1,4 personnes par place. Ce rapport varie de moins de 0,6 (dans une structure ouverte dans l'année) à 2,1 selon les structures. En 2017, la file active comptait 209 patients, soit une progression de + 17 %.

La file active compte trois quarts d'hommes et un quart de femme. Une personne transgenre et un mineur ont été accueillis dans l'année.

Quatre ACT ont indiqué avoir accueilli également 12 accompagnants (7 adultes et 5 mineurs).

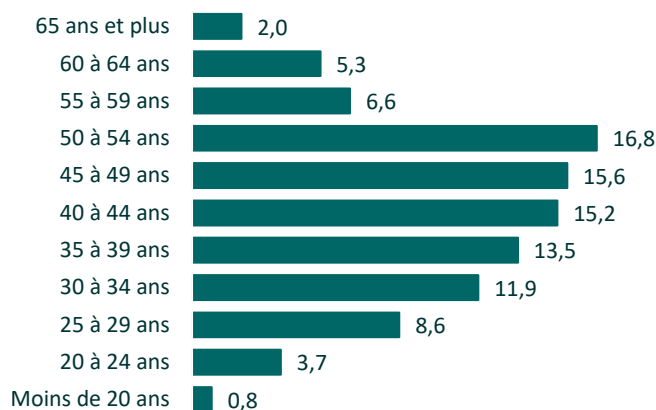
Tableau 4. Les personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	File active	% nouvelles personnes	Nb de personnes par place
16-Udaf	5	100,0	0,6
17-Cordia	21	38,1	1,6
19-CH Brive	4	100,0	1,0
23-CH La Valette	6	50,0	1,2
24-Aurore	15,0	26,7	1,4
33-SOS	37	40,5	1,5
33-La Case	16,0	31,3	1,1
40-La Source	22,0	59,1	1,7
47-Sauvegarde	16	50,0	1,5
64-Arsa	35	57,1	1,8
64-Arsa psy.	9	100,0	1,0
64-Le Colombier	12	41,7	1,3
79-Cordia	10	100,0	1,3
86-Cordia	19	26,3	1,4
87-CH Esquirol	17	52,9	2,1
Nouvelle-Aquitaine	244	50,4	1,4

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les trois quarts des personnes accueillies en 2018 sont âgées de 30 à 55 ans. Les personnes plus jeunes, de moins de 30 ans, représentent 13 % de l'ensemble, tout comme celles de 55 ans ou plus. Onze personnes de moins de 25 ans ont fait un séjour dans un ACT de la région en 2018 ainsi que 18 personnes d'au moins 60 ans.

Graph. 1. Répartition par âge des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018 (%)



Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les personnes accueillies en ACT sont domiciliées avant leur admission dans le département de l'ACT le plus souvent (79 %) et quelques-unes ne disposent d'aucune domiciliation (5 %).

Les conditions d'hébergement des personnes avant leur admission sont durables pour 21 %, précaires ou provisoires pour 54 % alors qu'un quart ne disposait d'aucun hébergement.

Près de 89 % des personnes accueillies sont isolées du point de vue matrimonial (célibataires, séparées, divorcées ou veuves). Environ 10 % sont en couple, mariées ou en union libre.

Les ACT ont accueilli 20 personnes placées sous-main de justice ou sortant de prison, soit 8 % de la file active.

Tableau 5. Profil des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	%
Personnes domiciliées dans le département	79,1
En couple	10,0
Hébergement avant l'admission	
Héb. durable	21,1
Héb. provisoire ou précaire	54,3
Sans hébergement	24,7
Total	100,0
Résidents sous-main de justice ou sortant de prison	8,2

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Environ 3 % des personnes accueillies en 2018 sont entrées sans titre de séjour et 13 % disposaient d'un titre temporaire. Les autres disposent le plus souvent d'une carte nationale d'identité (75 %).

A leur sortie de l'ACT, toutes les personnes ont obtenu un titre de séjour.

Tableau 6. Répartition par type de droit au séjour des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nombre	%
Carte Nationale d'Identité	179	75,2
Documents officiels et temporaires	32	13,4
Personnes sans titre de séjour	8	3,4
Autres	19	8,0
Total	238	100,0
Non renseigné	6	6

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Près de la moitié des personnes accueillies au cours de l'année 2018 sont affiliées au régime général de sécurité sociale ou à un autre régime de protection maladie. Une proportion moins importante (44 %) est affiliée à la couverture maladie universelle (CMU) et 6 % à l'aide médicale d'État (AME). Cette aide donne accès aux soins aux personnes de nationalité étrangère en situation irrégulière résidant en France depuis au moins trois mois et disposant de faibles ressources. La proportion de personnes sans couverture est faible (2 %).

Près de 80 % des personnes accueillies bénéficient du régime des affections de longue durée (ALD) à l'entrée dans la structure. Cette proportion est proche de 100 % dans cinq structures. La variable est non renseignée par trois structures.

Tableau 7. Répartition par type de protection maladie de base des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nombre	%
Affiliation au régime général	104	42,8
Autre régime obligatoire d'assurance maladie	13	5,3
Couverture maladie universelle (CMU)	107	44,0
Aide médicale État (AME)	15	6,2
Sans couverture	4	1,6
Total renseigné	243	100,0
Non renseigné	1	0,5

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les personnes sont très majoritairement bénéficiaires d'une couverture complémentaire à l'entrée en ACT (80 %). De plus, les bénéficiaires de l'AME bénéficient d'une couverture pour les soins à 100 %.

A leur sortie en 2018, moins de 5 % des personnes étaient dépourvues d'une complémentaire santé.

Tableau 8. Répartition par type de complémentaire santé des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nombre	%
Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)	61	28,6
Assurance complémentaire facultative (mutuelle)	110	51,6
Sans couverture complémentaire	42	19,7
Total renseigné	213	100,0
Non renseigné	31	12,7

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les personnes accueillies en ACT ont des ressources majoritairement issues de la solidarité. Les plus nombreuses reçoivent l'allocation adulte handicapé (AAH), devant le revenu de solidarité active (RSA). Les revenus de remplacement (retraite, pré-retraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale, allocation de chômage), liés au travail, concernent 21 % des personnes, les revenus d'activité 4 %. A l'opposé, 13 % entrent en ACT sans revenu ni ressource.

Tableau 9. Répartition par type de ressources des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nombre	%
AAH	77	30,9
RSA	63	25,3
Revenu de remplacement*	53	21,3
Revenu de l'activité (salaires et primes)	10	4,0
Autres**	14	5,6
Sans revenu ni ressources	32	12,9
Total renseigné***	249	100,0
Non renseigné	0	0,0

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

*pension de retraite, allocation de pré-retraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale, allocation chômage, etc.

** : autres prestations sociales, formation rémunérée, ressources provenant d'un tiers, non renseigné

*** le total est supérieur au nombre de personnes accueillies car quelques personnes perçoivent deux types de ressource.

Deux groupes de pathologie sont à l'origine chacun de 20 % des admissions des personnes accueillies en ACT en 2018. Le premier groupe est constitué des pathologies psychiatriques, le second des conduites addictives. Les infections chroniques, essentiellement VIH et hépatite C concernent 15 % des patients accueillis dans l'année, devant les cancers (11 %) et les maladies cardiovasculaires et diabète. L'ensemble des autres pathologies regroupent un quart des admissions.

Tableau 10. Répartition des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, selon les pathologies justifiant l'admission, en 2018

	Nombre	%
Maladie psychiatriques (1)	51	20,8
Conduites addictives (2)	49	20,0
Cancer	28	11,4
VIH	25	10,2
Hépatite C	13	5,3
Diabète	12	4,9
Maladie cardio-vasculaire	11	4,5
Insuffisance rénale chronique	9	3,7
Troubles neurocognitifs	7	2,9
Pathologie pulmonaire chronique	7	2,9
Maladie neurologique dégénérative (3)	3	1,2
Cirrhose, insuffisance hépatique	3	1,2
Maladies génétiques (4)	3	1,2
Autres	24	9,8
Total	235	100,0

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

(1) maladies psychologiques, troubles du comportement, troubles anxieux, troubles dépressif, trouble de la personnalité, trouble de l'alimentation

(2) y compris traitements de substitution

(3) sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, Parkinson)

(4) maladies orphelines, maladies rares (myopathie, mucoviscidose ...)

Des comorbidités ont été indiquées par 14 structures (234 patients). Les plus fréquentes sont les troubles psychiatriques (36 % de la file active) et les conduites addictives (34 %) devant l'hépatite C (9 %).

Les conduites addictives à risque sont en effet très présentes parmi les personnes accompagnées par les ACT. L'usage nocif d'alcool concerne 38 % des patients, celui de substances psychoactives 35 %. Un quart des patients est sous traitement de substitution aux opiacés.

Par ailleurs, 44 % des personnes ont une reconnaissance de handicap attribuée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Tableau 11. Proportion de personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine en 2018, selon les pratiques addictives et la reconnaissance du handicap

	Nombre	%
Usage à risque ou nocif d'alcool	85	34,8
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives (hors alcool et hors tabac)	94	38,5
Traitement de substitution aux opiacés	58	23,8
Nombre de personnes reconnues handicapées par la MDPH*	108	44,3

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* maison départementale des personnes handicapées

➤ 121 personnes admises dans les ACT de Nouvelle-Aquitaine en 2018

Au cours de l'année 2018, les ACT de la région ont reçu 435 candidatures, soit 2,5 candidatures par place autorisée en moyenne. Elles ont été suivies de 263 refus, soit 60 % d'entre elles. À l'opposé, 121 admissions ont été prononcées dans l'année, soit près de 30 % des candidatures reçues². Cette valeur varie de 15 % à 45 %.

Les personnes admises représentent 50 % des personnes accueillies de 2018. Parmi ces personnes admises, un tiers avaient fait la demande d'admission durant l'année 2018 et les deux tiers étaient inscrites sur la liste d'attente.

Tableau 12. Nombre d'admissions dans les ACT de Nouvelle-Aquitaine et rapport entre les nombres d'admissions et la file active de l'année (%), en 2018

	Nb de candidatures reçues	Pour 100 candidatures reçues		Pour 100 personnes accueillies
		% de refus	% d'admissions *	% personnes admises
16-Udaf	21	81,0	23,8	100,0
17-Cordia	44	65,9	18,2	38,1
19-CH Brive	1	0,0	400,0	100,0
23-CH La Valette	5	100,0	20,0	16,7
24-Aurore	20	80,0	20,0	26,7
33-SOS	68	60,3	22,1	40,5
33-La Case	35	88,6	14,3	31,3
40-La Source	35	11,4	37,1	59,1
47-Sauvegarde	25	48,0	32,0	50,0
64-Arsa	45	37,8	44,4	57,1
64-Arsa psy.	25	40,0	36,0	100,0
64-Le Colombier	19	73,7	26,3	41,7
79-Cordia	25	52,0	40,0	100,0
86-Cordia	36	91,7	13,9	26,3
87-CH Esquirol	31	67,7	29,0	52,9
Nouvelle-Aquitaine	435	60,5	27,8	49,6

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

² Cette valeur obtenue par le rapport entre le nombre d'admissions prononcées dans l'année et le nombre de candidatures reçues dans l'année ne répond aux normes méthodologiques car certaines admissions de l'année 2018 font suite à des candidatures reçues l'année 2017. C'est ce qui explique la valeur de 400 % (4 admissions pour 1 candidature reçue en 2018) au CH de Brive qui a ouvert en 2018 avec des personnes ayant candidaté en 2017 ou avant.

Près de 40 % des personnes admises dans l'année ont été orientées par un service médico-social, 28 % par un service social hospitalier. La justice, les structures sociales ont respectivement orientées chacune 8 % des personnes admises en 2018.

Tableau 13. Répartition des admissions dans les ACT de Nouvelle-Aquitaine* selon l'origine de la demande d'admission, en 2018

	Nombre*	%
Établissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	64	37,6
Services sociaux hospitaliers (et autres : ELSA, service de médecine...)	47	27,6
SPIP ou UCSA (personnes placées sous main de justice ou sortie de prison)	14	8,2
Établissement social d'hébergement (CHRS, etc)	13	7,6
Association ou structure interne	12	7,1
Services sociaux municipaux/départementaux	5	2,9
Association d'aide aux malades	1	0,6
Initiative de la personne ou des proches	1	0,6
CADA	1	0,6
Autre association	1	0,6
Autre	11	6,5
Total	170	100,0

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* 3 ACT (Creuse, Lot-et-Garonne, Haute-Vienne) ont indiqué le nb de candidatures reçues (170 personnes / 121 admissions

** SPIP : service pénitentiaire d'insertion et de probation ; UCSA : unité de consultations et de soins ambulatoires

Parmi les 263 refus d'admissions en 2018, le manque de places disponibles a concerné 20 % d'entre eux. Dans 15 % des cas, des critères médicaux sont à l'origine du refus (besoin d'hospitalisation ou comorbidités psychiatriques ou addictives trop sévères). À l'opposé, les besoins d'accompagnement ne correspondent pas à ceux offerts par les ACT pour près d'un tiers des refus (projet d'établissement, hors critères médicaux ou besoin partiel (logement ou coordination)). D'autres refus sont motivés par un dossier incomplet ou le refus de la personne (11 %).

Tableau 14. Répartition des refus d'admissions enregistrées par les structures de ACT de Nouvelle-Aquitaine selon le motif de refus, en 2018

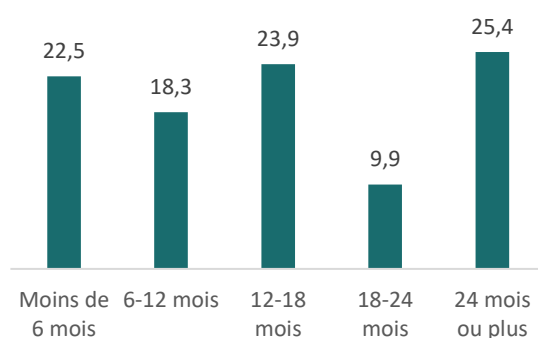
	Nombre de refus d'admission	%
Absence de place disponible (capacité d'accueil atteinte)	53	20,2
Le dossier est hors critère en fonction du projet d'établissement	34	12,9
Le dossier est incomplet, la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé	30	11,4
La personne possède déjà un logement autonome ou une coordination médicale est déjà en place avec uniquement un besoin de logement	29	11,0
Le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie, pas de pathologie chronique, pas de coordination médicale à mettre en place ...)	21	8,0
La personne est sans ressource ou en situation irrégulière	18	6,8
Refus en raison des conduites addictives	16	6,1
La personne est hors critère d'âge (trop jeune ou trop âgée)	15	5,7
La personne nécessite une prise en charge hospitalière	12	4,6
Refus en raison des comorbidités psychiatriques	12	4,6
Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (personne à mobilité réduite, présence d'accompagnant, présence d'un animal, ...)	5	1,9
La personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	5	1,9
La personne est décédée	5	1,9
Autres	8	3,0
Total	263	100,0

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Au cours de l'année, 81 personnes sont sorties du dispositif des ACT de la région. Elles représentent 33 % de la file active. Douze personnes sont décédées durant l'année.

Environ un quart des personnes sorties en 2018 sont restées moins de 6 mois et un quart plus de 2 ans (d'après 10 des 11 structures indiquant des sorties).

Graph. 2. Répartition des sorties du dispositif des ACT de Nouvelle-Aquitaine*, selon les durées de séjour, en 2018 (en %)



Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
* 71 sorties renseignées sur 81

Près de 40 % des personnes ont l'autonomie pour gérer directement un logement autonome à la sortie du dispositif ACT et 5 % pour intégrer un logement accompagné. Plus de 13 % sont orientées vers un dispositif sanitaire, social ou médico-social. Les sorties vers un hébergement précaire ou provisoire concernent 22 % des personnes, soit une augmentation depuis 2017 où cette proportion s'établissait à 14 %.

Par ailleurs, les structures ont prononcé sept exclusions et dix personnes ont rompu le contrat de leur initiative.

Tableau 15. Répartition des sorties enregistrées par les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine selon l'orientation à la sortie, en 2018

	Nombre	%
Logement autonome avec bail direct	32	38,6
Logement autonome avec bail glissant ou logement accompagné **	4	4,8
Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, d'urgence)	18	21,7
Dispositif social d'hébergement (CHRS)	1	1,2
Autre ACT	5	6,0
Structure médico-sociale spécialisée en addictologie	1	1,2
Hôpital psychiatrique	1	1,2
Établissement de santé (hôpital, SSR, USLD)	3	3,6
Établissement pénitentiaire	1	1,2
Rupture à l'initiative du résident	10	12,0
Exclusion	7	8,4
TOTAL (Hors non renseigné)	83	100,0

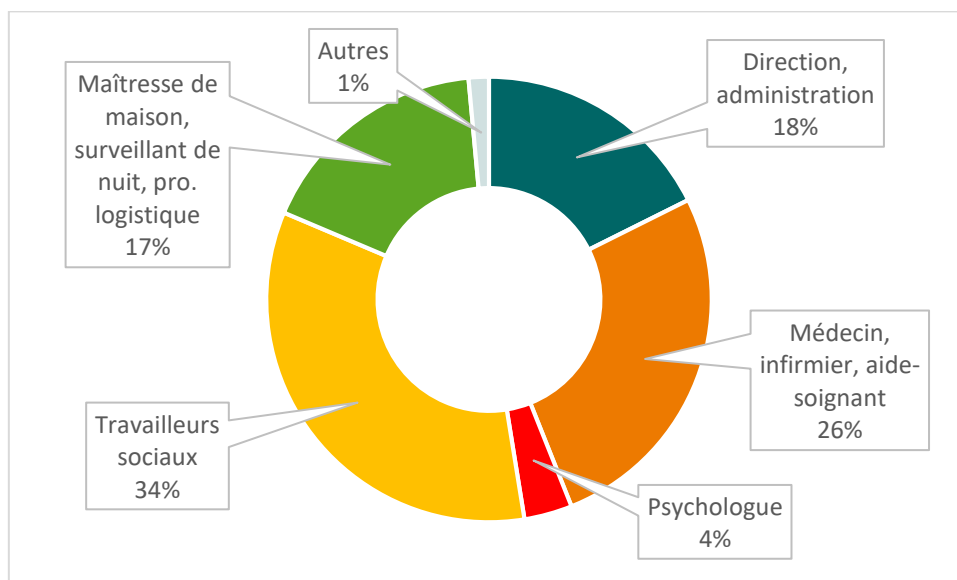
Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
** résidences sociales/pension de famille, intermédiation locative

➤ 68 ETP en poste dans les ACT de la région

Les structures de la région totalisent 67,9 équivalents temps plein de professionnels en poste, soit 0,4 ETP par place.

Avec 34 % des ETP, les travailleurs sociaux sont les plus représentés, devant les médecins, infirmiers et aides-soignants (26 %). Les fonctions assurant le quotidien de l'hébergement (maîtresses de maison, personnels d'entretien) constituent 17 % des ETP, celles de direction et d'administration 18 % des ETP. Les psychologues représentent 4 % des ETP régionaux.

Graph. 3. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018



Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Tableau 16. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nb ETP	%	Nb de structures
Direction, administration	12,0		
Directeur	6,2	9,2	11
Secrétariat et personnel administratif	5,8	8,5	13
Médecin, infirmier, aide-soignant	17,9		
Médecin	2,3	3,4	14
Infirmier	13,6	20,0	14
Aide-soignant	2,0	2,9	1
Psychologue	2,4		
Psychologue	2,4	3,5	9
Travailleurs sociaux	23,0		
Éducateur spécialisé	11,0	16,2	11
Intervention sociale et familiale	4,7	6,9	4
Assistant social	6,3	9,2	9
Animateur	1,1	1,6	2
Maîtresse de maison, surveillant de nuit, pro. logistique	11,7		
Maîtresse de maison	6,0	8,9	4
Personnel logistique (entretien...)	5,6	8,3	6
Autres	1,0		
Autres	1,0	1,5	2
Total	67,9	100,0	

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Tableau 17. Nombre d'équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, et ratio entre les ETP et le nombre de place, en 2018

	Nb ETP salariés	Nb ETP / place
16-Udaf	4,2	0,42
17-Cordia	5,0	0,38
19-CH Brive	1,5	0,48
23-CH Saint-Vaury	1,7	0,34
24-Aurore	4,5	0,41
33-SOS	9,4	0,39
33-La Case	4,7	0,34
40-La Source	5,4	0,41
47-Sauvegarde	5,1	0,46
64-ARSA	9,4	0,50
64-ARSA psy.	0,9	0,09
64-Le Colombier	3,7	0,41
79-Cordia	1,4	0,14
86-Cordia	5,7	0,41
87-CH Esquirol	5,4	0,68
Nouvelle-Aquitaine	67,9	0,39

Source : Rapports d'activité des ACT 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine



RÉSUMÉ DU RAPPORT

Un dispositif de 15 structures d'ACT en Nouvelle-Aquitaine, fin 2018

Les douze départements couverts fin 2018

174 places autorisées, soit + 40 places depuis fin 2017

244 personnes accueillies en 2018, dont un quart de femmes, les trois quarts âgées 30-55 ans, 8 % de personnes placées sous main de justice, 80 % vivant dans la rue ou en hébergement précaire ou provisoire avant l'entrée, 80 % bénéficiaires du régime des ALD

Les conduites addictives très présentes parmi les personnes accueillies

Un quart des personnes sorties dans l'année sont restées plus de 24 mois. L'intégration d'un logement par 45 % des personnes sorties dans l'année. L'absence de places disponibles à l'origine de 20 % des refus d'admission

68 ETP dont 23 % dédiés au travail social et 18 % au soin

POUR NOUS CITER :

Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine. Les appartements de coordination thérapeutique (ACT) de Nouvelle-Aquitaine, en 2018. Février 2020. Rapport n° 075. 15 p.

Téléchargeable sur le site de l'ORS NA (www.ors-na.org)


+ D'INFORMATIONS

Personne à contacter : Nadine SCANDELLA – n.scandella@ors-na.org

Cette étude est réalisée à la demande de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine



• SIÈGE

 102 Bd Maréchal Juin
33000 BORDEAUX

 05.56.56.99.60

• ANTENNE DE LIMOGES

4 Avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

05.55.32.03.01

• ANTENNE DE POITIERS

203 Route de Gençay
86280 SAINT BENOÎT

05.49.38.33.12



contact@ors-na.org



www.ors-na.org